

Syndicat National des Journalistes

Quotidiens Parisiens

barème issu de la recommandation du SPQN à ses adhérents

Au 01 juin 2011	Coef.	Augmentation	Valeur du Point
	<i>de 110 à 184</i>	1%	16,04886 €
	<i>de 200 à 225</i>	0,5%	15,89035 €
	<i>supérieurs à 225</i>	0%	15,73263 €

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	333	5 238,97 €
Rédacteur en chef adjoint	277	4 357,94 €
Secrétaire général de rédaction	260	4 090,48 €
Premier Secrétaire de rédaction ou SR unique	225	3 575,33 €
Chef de service	215	3 416,43 €
Chef de service littéraire, chef de service sténo-rédacteurs, chef de service reporters-photo	200	3 178,07 €
Grand reporter ou rédacteur hautement qualifié, sous-chef de service, secrétaire de rédaction 2e échelon, téno-rédacteur hautement qualifié, reporter photographe 3e échelon	184	2 952,99 €
Secrétaire de rédaction 1er échelon, chroniqueur judiciaire, chef de rubrique	175	2 808,55 €
Reporter ou reporter dessinateur	170	2 728,31 €
Sténo-rédacteur confirmé, rédacteur spécialisé, reporter photographe 2e échelon, rédacteur infographe 2e échelon (1)	165	2 648,06 €
Secrétaire de rédaction adjoint, reporter photographe 1er échelon, rédacteur infographe	155	2 487,57 €
Rédacteur, Sténo-rédacteur après un an	149	2 391,28 €
Informateur extérieur (2), Sténo-rédacteur débutant	130	2 086,35 €
Rédacteur stagiaire		
Stagiaire diplômé d'une école agréée	130	2 086,35 €
Stagiaire 2e année	120	1 925,87 €
Stagiaire 1ère année (3)	110	1 765,38 €
Indemnité d'appareil photo		73,74 €

(1) Le rédacteur infographe accède au 2ème échelon après 2 ans d'ancienneté (accord du 16/4/92).

(2) Le rédacteur-informateur à temps complet travaillant à l'extérieur de l'entreprise accède au coefficient 149 après 3 ans d'activité dans la même entreprise.

(3) Le stagiaire diplômé d'une école agréée par la profession est classé au coefficient 130 (accord du 8 décembre 1989).